NORD

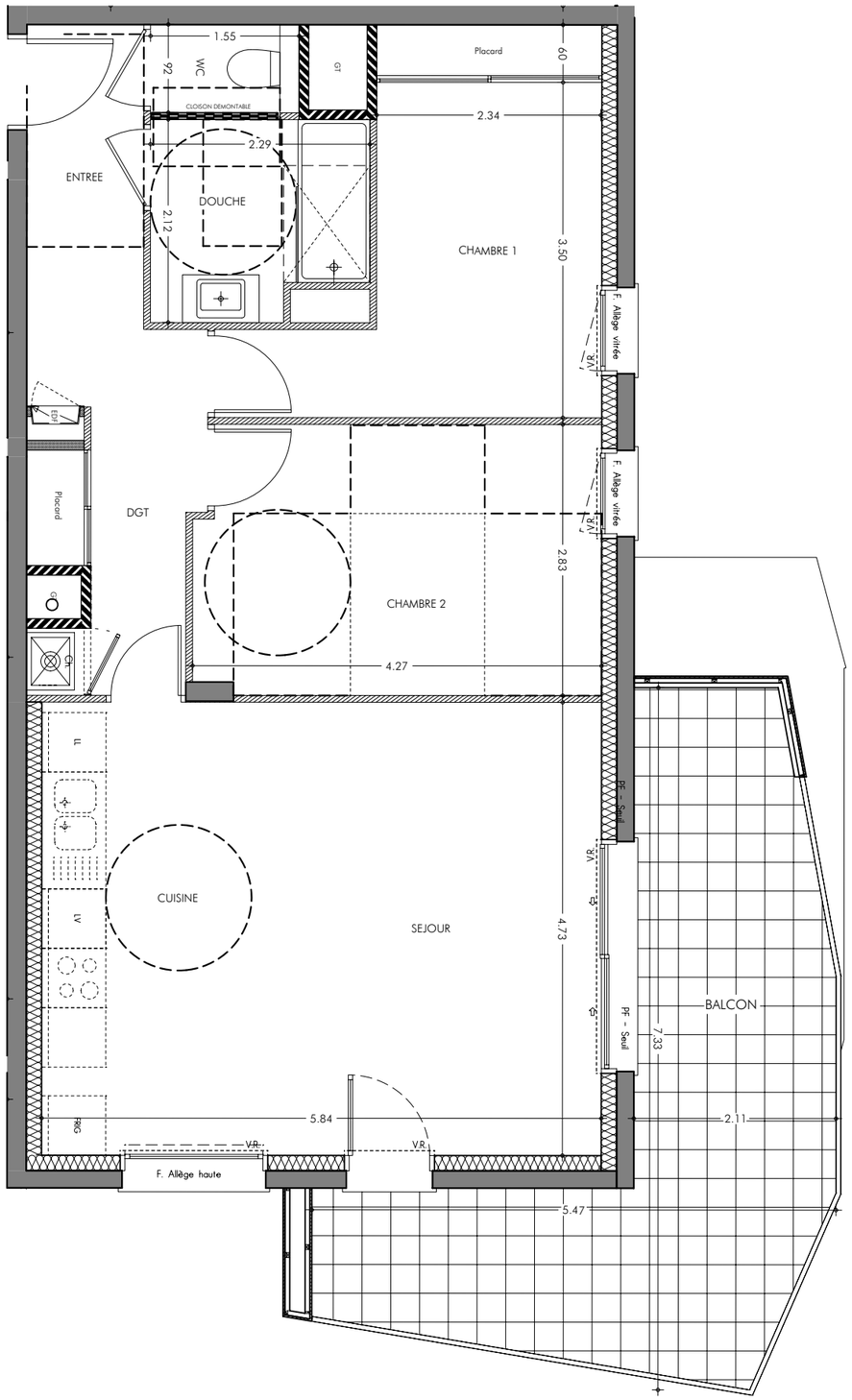

PF - Seuil = Ht entre 0 et 4 cm
PF - Marche balcon = Ht entre 4 et 15 cm
PF - Marche terrasse = Ht entre 4 et 20 cm
F. Allège haute = Ht >1.20 m

SOFFITE

FENETRE A SOUFFLET

0 1 2 3 4 5

Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis.
La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions et d'équipements en fonction des contraintes techniques de construction.
Les retombées, poutres, soffites, faux plafonds, regards, édicules etc prévus pour des raisons techniques de passage de réseaux et canalisation ne sont pas représentés sur le plan de vente et figurent aux documents techniques.
L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications en fonction des contraintes techniques issues de l'étude de l'ingénieur VRD (escaliers, rampe, enrochement, murs de soutient de terre, nivellement de terrain, talus, différences de niveaux, réseaux, regards, collecteurs.....) Les pentes des jardins seront adaptées aux contraintes techniques du site.

ENSEMBLE IMMOBILIER - COMMUNE DE SASSENAGE

Une réalisation

Gilles TRIGNAT RESIDENCES

RÉSIDENCE CHAMARANDE SASSENAGE



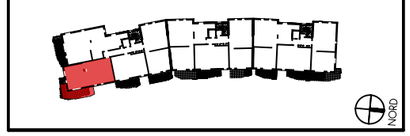

N°	Type	Etage
G3-2-265	T3	R+2

Entrée	3.88 m²
Pl.	0.81 m²
Séjour/Cuis.	27.62 m²
Chambre 1 & Pl.	11.19 m²
Chambre 2 & Pl.	11.79 m²
Dgt	5.24 m²
Douche	4.48 m²
WC	1.43 m²
Total	66.44 m²

Balcon	19.20 m²

L'AGENCE architectes
ARCHITECTE : Yves CHARLES

PLAN DE VENTE

Avril 2022